

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 4

Artikel: Légende populaires sur Laufon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lant de sang, tomba sur les genoux de sa femme mutilée. Tous les Suisses, au nombre de deux cent cinquante sept, se trouvant dans l'église, furent passés par le fil de l'épée. Ainsi Charles de Bourbon, qui avait juré de prendre le Pape, se vengea sur les Suisses d'avoir fait leur devoir en protégeant la fuite de leur Maître.

La chose est digne de remarque que précisément le jour même où la Réformation prenait ses premières racines à Zurich, un des plus nobles enfants de cette ville tombait à Rome, devant le tombeau de saint Pierre, victime de son sacrifice pour la défense du St Siège. Cette glorieuse conduite de la Garde suisse constitue une des plus belles pages de son histoire, mais elle retrouve cependant aussi sa pareille dans les temps modernes.

Revenons au château St-Ange, que le Pape avait atteint sans encombres et où lui et les siens durent supporter, au péril de leur vie, un siège continu de trente-deux jours. Mais le 5 juin, à bout de ressources, il dut capituler, et l'ennemi lui posa alors de très dures conditions. Seulement pour sa libre retraite et celle des siens, le Père de la chrétienté dut payer la somme monstrueuse de 400,000 ducats et abandonner à l'ennemi plusieurs de ses Etats reconquis. De plus, le Pape devait encore rester dans la ville de Rome, comme prisonnier. Enfin Rome n'était plus, après sa chute, qu'un amas de ruines et de débris et un immense champ de cadavres; plus de 8,000 personnes, parmi lesquelles un nombre considérable de femmes, de vieillards et d'enfants furent tués au sac de cette ville. Plus tard, quand les sommes exigées furent payées, Clément VII se rendit à Naples avec les seuls douze Suisses qui avaient échappé au malheureux sort. Parmi ceux-ci se trouvaient le jeune secrétaire de la Garde, Albrecht Rosyn, de Zurich, dont la famille se fit naturaliser à Lucerne après la Réformation, le sifre Wolfgang Spylter, de Lucerne, le tambour Uly Wüggenser, de Wyl, et le lieutenant Hans Guttentberg, de Coire. Comme chef de cette petite escorte, qui fut bientôt renforcée de quelques autres lansquenets, fut choisi Crispin von Soiburg. Hercules Göldlin, un prêtre de Lucerne, qui jadis remplissait les fonctions de quartier-maître, fut nommé comme représentant de

vau-l'eau, tout était à recommencer; trop heureux si, pour solder la dette d'un autre, devenue la leur par cette signature imprudemment donnée, dette grossie des traites que depuis cette époque ils n'avaient pu régulièrement payer, les marchandises chèrement achetées et cédées à vil prix dans cette vente forcée suffisaient à couvrir leur passif.

Les enfants couchés, Yvonne, un ouvrage de couture à la main, était revenue s'asseoir près de son mari qui, absorbé de nouveau et penché sur ses livres, additionnait avec une tenacité douloureuse le total des ventes faites dans la journée avec celui des jours précédents, espérant toujours que le chiffre des recettes couvrirait enfin le montant des traites impayées dont il compulsait fiévreusement les factures.

La plume lui tomba des mains, et avec l'accent d'un profond découragement, il répondit à la muette interrogation de la jeune femme :

— Ma pauvre amie, malgré le sacrifice de tout ce que nous possédons, nous aurons certainement un déficit de plusieurs milliers de francs. N'est-ce pas trop cruel ?

la Garde suisse à Rome pendant l'état de guerre qui se continuait.

Ce fut seulement en été 1529, que la paix qui permit au Pape de retourner dans sa résidence, hélas! abominablement ravagée, appauvrie et en bonne partie détruite par les incendies, put être négociée. Aussitôt alors, ce Pasteur, si profondément affligé, fit retour de Naples avec sa petite et très peu apparente suite. Le service de ce petit reste de la Garde suisse fut limité provisoirement à un modeste emploi, car la Garde avait tout perdu pendant le siège et la prise de Rome, même sa bannière, ses enseignes et aussi les titres relatifs à sa fondation. Il en fut ainsi jusqu'à la mort de Clément VII qui arriva le 15 septembre 1534.

(A suivre.)

L. BAUME.

Légende populaire sur Laufon

La première mention de Laufon, dans nos archives, date du XII^e siècle. Laufon était alors une localité peu importante, un petit village dépendant de l'abbaye princière de St-Blaise dans la Forêt Noire. L'évêque de Bâle élevait des prétentions sur Laufon et contestait à l'abbaye la validité de sa possession. Enfin, après de longues contestations, Laufon fut reconnu comme possession de l'Evêché de Bâle. Ce que confirma solennellement le pape Eugène III, par une Bulle du 15 mai 1146.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, pendant les guerres d'Henri de Neuchâtel en Suisse, évêque de Bâle, avec Rodolphe comte de Habsbourg, les bonnes gens de Laufon commencèrent à fortifier leur village, à l'entourer de fossés et à lui donner l'apparence d'une petite ville ou au moins d'un bourg.

Cependant l'évêque de Bâle, Pierre d'Aspelt voulait imiter son prédécesseur, Pivoie de Redchenstein, qui avait donné des franchises à Delémont et érige cette localité en ville en 1286. voulait en faire autant pour Laufon. Pour défendre ce bourg en temps de guerre, pour y attirer des habitants et aussi pour récompenser les nombreux services que lui avaient rendus ses aimés et

Yvonne prit des mains de son mari le livre de compte, elle recommença minutieusement les additions et autres opérations qu'il venait de faire, et soudain son visage s'éclaira :

— Mais, mon cher Pierre, je vois une différence de vingt mille francs à peine; il nous est dû au moins cela, peut-être plus, dit-elle. Et je commence à espérer que nous pourrons, même en soldant intégralement toutes nos dettes, conserver le matériel indispensable pour continuer ton travail et racheter en partie notre cher mobilier, auquel reste attaché pour nous le souvenir de tant de jours heureux.

Il hochait la tête avec un geste négatif et, avec ce pli amer au coin de la bouche qui donnait à son visage une si sombre expression il répliqua :

— Tu oublies donc, Yvonne, qu'il est trop souvent vrai qu'un malheur n'arrive jamais seul. Conserverais-tu le vain espoir que les héritiers de L... qui, après s'être enfiés avec le collier de cinq mille francs qu'il m'avait commandé, s'est brûlé la cervelle, soldent enfin la dette de ce misérable ? Ce serait une grosse illusion. Nous

féaux bourgeois de Laufon, l'évêque Pierre leur accorda toutes les immunités, libertés, droits, justice et coutumes dont jouissaient les bourgeois de sa ville épiscopale de Bâle. L'acte est de l'an du Seigneur 1296, jour du Bienheureux Etienne, premier martyr. L'évêque Pierre d'Aspelt fit acte de bonne politique en accordant aux bourgeois de Laufon ces franchises qui leur permirent de s'ériger en une sorte de petit Etat séparé, gouverné par un petit nombre de familles bourgeoises. Cet Etat, qui ne comprenait que la ville et son faubourg, avait sa voix particulière dans les Assemblées des Etats de l'Evêché où il occupait le sixième rang après Bienne, Neuveville, Delémont, Porrentruy et St-Ursanne.

Il suffisait de résider un an et un jour dans la ville pour être libre et devenir bourgeois. Ce titre de bourgeois de Laufon était un brevet pour jouir gratuitement de tous les biens de la Communauté. Toutefois par son absence de la ville, le bourgeois, qui ne soldait pas sa part d'imposition, perdait par là même ses privilèges.

Enfin le 4 juillet 1339, Jean Senn de Menzingen, évêque de Bâle, accorda aux bourgeois de Laufon, le droit d'angal, c'est-à-dire droit de percevoir un impôt sur le vin qui entrerait en ville, mais à la condition d'employer 16 livres de Bâle, chaque année pour réparer les murs, tours et fossés de la ville.

Les murailles de la ville étaient peu solides, la garnison se composait de quelques bourgeois mal armés et du reste les bourgeois, quoique très fiers de leur titre, étaient de condition pauvre, même misérable. De là les moqueries des paysans des villages des environs et la légende suivante :

Par moquerie on disait que la ville de Laufon ne pouvait jamais être prise par l'ennemi. En effet, expliquait-on, il n'y a que trois moyens pour s'emparer d'une ville fortifiée le bombardement, l'escalade et la famine. Or, Laufon ne pouvait être pris par aucun de ces moyens. Le bombardement y était sans effet, car la ville était remplie de fumiers, de sorte que les boulets lancés dans l'unique rue, par dessus les remparts, touchaient tous les fumiers et ne faisaient pas de mal.

L'ennemi ne pouvait pas davantage s'en emparer par l'escalade, car aussitôt que les

n'avons pas été les seuls perdants. Et lors même que ce crédit nous rentrerait, tu ne songes pas aux frais de toutes sortes qui, à eux seuls, vont considérablement augmenter notre passif et diminuer sensiblement le tant pour cent que nous pourrions donner aux créanciers.

Elle ne semblait pas convaincue.

— Eh bien ! si le faut, nous sacrifierons tout, et nous pourrions encore lever la tête. C'est une grosse épreuve qui nous arrive assurément; mais que veux-tu, mon pauvre ami, il n'y a rien de notre faute. Nous sommes jeunes, grâce à Dieu, nous avons de la santé, nous travaillerons et nous nous relèverons, je l'espère. Tous les créanciers n'auront pas la dureté de notre propriétaire, j'en ai la certitude. Avec un peu de temps nous parviendrons à nous libérer, et les honnêtes gens ne nous estimeront pas moins parce que nous avons été malheureux... Crois-moi, Pierre, ne nous laissons pas décourager; ce malheur serait pour nous bien plus grand encore que le premier. Nous connaissons de nouveau des jours heureux, j'en ai l'invisible espérance, Dieu n'abandonne jamais ceux qui s'abandonnent à Lui.

échelles étaient appliquées contre les murailles, celles-ci s'écroulaient.

Enfin la ville de Laufon ne pouvait être réduite par la famine, parce que les habitants étaient habitués à crever de faim et que ce moyen les laissait parfaitement indifférents. Donc Laufon était une ville imprenable.



Une merveille de l'industrie

Si, il y a une douzaine d'années à peine, on avait prédit à quelque brave agriculteur normand que le lait de ses vaches servirait un jour à faire des peignes à cheveux, des boutons de culottes ou des manches de parapluie, il n'aurait sans doute pas eu assez de sourires sceptiques, pour ne pas dire moqueurs, à l'adresse de son interlocuteur, pour lui montrer à sa façon que dans son esprit la liqueur lactée ne pourrait déchoir à ce point. Et cependant pareille prédiction n'aurait rien eu d'exagéré, puisque nous la voyons fort bien se réaliser aujourd'hui.

L'industrie moderne a, en effet, de ces surprises quasi déconcertantes. Dans le tourbillon de ses incessants progrès elle a saisi le « doux lait » qu'un industrialisme à outrance a érigé en matière première, au même titre que les métaux, le bois, la pierre, par exemple.

Après un travail de synthèse accompli par l'organisme de la vache, l'homme vient, avec son machinisme perfectionné, détruire ce que la cellule animale, ce laboratoire microscopique, avait élaboré par un processus qui reste encore pour nous mystérieux. Avec les écrémeuses centrifuges, ces merveilleuses mécaniques qui ont révolutionné l'art de la buannerie, on enlève au lait, en quelques minutes, la « substantifique moëlle », comme aurait dit Rabelais, mieux qu'on ne le faisait autrefois par décantation, après repos de douze, vingt-quatre et même trente-six heures. Que faire alors du liquide restant parfaitement « dégraissé », qui n'est plus du lait proprement dit, ce « sang blanchi », comme l'appelait Ambroise Paré, cette boisson onctueuse, aliment par excel-

— Je le sais, Yvonne. Et si je pouvais souffrir seul, je ne me plaindrais pas autant. Mais te voir, toi et nos chers petits, endurer les privations sans nombre qu'il nous va falloir subir, c'est trop cruel ! Je crains de ne pas pouvoir m'y résigner.

— Ne t'inquiète pas ainsi pour nous, mon ami, je t'en prie, reprit-elle avec un accent de profonde tendresse. N'eussions-nous pas été mille fois plus cruellement éprouvés encore, si la mort avait frappé l'un de nous ?... Je t'assure que cette pensée me rend notre épreuve bien moins sensible ! ajouta-t-elle en frissonnant et se pressant affectueusement auprès de son mari : « Plaie d'argent n'est pas mortelle », a-t-on dit très justement. Avec le temps et du courage, on arrive à vaincre bien des difficultés.

— Je voudrais te croire, mais l'avenir m'apparaît désormais si sombre, si fermé, que je ne puis me défendre des plus noirs pressentiments. Si au moins, en sacrifiant tout, nous pouvions ne plus rien devoir ; mais cela ne sera pas... Et ces dettes, Yvonne, oh ! ces dettes, quelle obsession ! cela me tue !

(A suivre).

lence de l'extrême jeunesse comme de la vieillesse, mais une simple solution de matière azotée, ce sucre et de sels minéraux ?

Son état civil est tellement compromis qu'il ne trouve plus crédit auprès des consommateurs. On l'écoule difficilement en nature dans l'alimentation des villes, ou encore dans la boulangerie, la pâtisserie, ou, après qu'il a subi certaines préparations fermentescibles l'amenant à l'état de champagne de lait, de képhir, de leben. D'ailleurs, ces divers emplois sont insuffisants pour mettre en œuvre le lait écrémé qui sort journellement de certaines beurrieres coopératives. Il y a bien la fabrication des fromages maigres, mais, sauf quelques variétés chez lesquelles on cherche à faire naître dans la pâte un goût fort, spécial qui n'est apprécié que par une classe particulière de consommateurs, on n'obtient le plus souvent dans ce mode de mise en œuvre du lait écrémé que des produits sans finesse, sans onctuosité, sans l'arome caractéristique des fromages faits de lait naturel.

Que faire alors de tant de lait écrémé, ce *caput mortuum* des beurrieres centrales ? Devant cette pléthore de sous-produits embarrassant, l'industrie manufacturière s'est saisie de la matière azotée qu'il renferme et en a tiré un parti auquel on ne s'attendait guère, en lui faisant jouer un rôle qui est peu digne de sa valeur intrinsèque.

Le liquide écrémé est d'abord coagulé avec un acide, en général l'acide chlorhydrique, que l'on emploie à la dose de 3 à 4 pour 100 dilué dans 10 à 20 fois son poids d'eau.

Le fromage blanc ainsi obtenu est découpé finement, tout en chauffant, pour exalter sa rétraction et faciliter la sortie du petit lait. Après repos on soutire ce dernier et on lave la masse à l'eau tiède, puis froide, pour entraîner le sucre. Le caillé prélevé dans les toiles est alors porté sous la presse. On désagrège le gâteau ainsi obtenu dans un moulin à batteurs. Le produit est ensuite placé sur les étagères d'une étuve à air chaud.

Une fois desséché, l'ingrédient est pulvérisé. On peut le conserver longtemps en le tenant dans un endroit sec, dans des récipients bien fermés.

La caséine ainsi extraite est accommodée de diverses façons. Associée à des produits chimiques, des antiseptiques, des colorants, comme l'alun, l'acétate de plomb, les sulfates métalliques, le tannin, l'amidon, etc., et pressée, puis séchée, elle donne la pierre de lait, galalithe, lactite, lait pétrifié, ressemblant à l'ivoire, l'onix, le marbre. La matière se tourne, lime, travaille aisément ; elle est incombustible, se ramollit difficilement dans l'eau, est inodore. Elle sert à faire des ronds de serviette, des manches de parapluie, des billes de billard, boutons, dessus de brosse, statuettes, etc.

Avec des huiles végétales, de la vaseline, de la glycérine, des gommes, de la résine, on obtient avec la caséine une matière analogue à l'ébonite, qui peut être employée dans les appareils électriques. Elle entre aussi comme succédané avec le coton-poudre, l'alcool, le camphre, la naphthaline, l'acétanilide, le chlorure de calcium, le chlorure de fer, dans la fabrication du cellulod, qui sert à préparer divers objets ressemblant à l'écaïlle, la corne, etc.

A l'état de dissolution alcaline, la matière albuminoïde du lait est employée à la confection des étoffes imperméables ; elle joue le rôle de mordant pour les couleurs sur tissus. Elle remplace l'albumine de l'œuf, la

gélatine pour l'apprêt des dentelles, l'encollage et le glaçage du papier couché. On la substitue à la dextrine et à l'amidon pour les tubes continus des filatures. En photographie, elle est utilisée pour émailler le papier positif ou pour faire des émulsions. Comme c'est une substance agglutinative, on en confectionne des colles, des ciments hydrofuges, des vernis, des peintures à l'eau avec la chaux, des laques pour l'ébénisterie. La caséine entre encore dans la composition des agglomérés de liège, dans la pâte des pièces de faïence. A l'état pur et en dissolution dans l'eau, elle peut servir à coller le vin, la bière, le cidre.

Il faudrait encore ajouter à tout cela diverses préparations alimentaires ou pharmaceutiques dans lesquelles la matière en question est mise à contribution. Ce que nous venons de dire suffit pour montrer combien l'industrie manufacturière moderne sait parfois tirer parti de produits qui, par leur essence même, ne lui semblent nullement destinés.



Poignée d'histoires

Le goupillon du président

On rappelle une plaisante anecdote à propos de l'Assemblée de Versailles et de l'élection présidentielle en France.

C'était aux premiers temps de l'Assemblée nationale. Des prières publiques étaient dites à la chapelle de Versailles. M. Grévy vint nommé président de l'Assemblée avec M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Les honneurs religieux furent rendus à l'entrée de la chapelle au président de la République. Mgr l'évêque de Versailles lui présenta, selon le cérémonial, l'eau bénite au bout du goupillon. Peu accoutumé aux honneurs présidentiels et assez étranger aux choses de l'Eglise, M. Thiers, au lieu de prendre l'eau bénite, saisit le goupillon dont il se mit à asperger lestement l'évêque, son clerge et l'assistance. Chacun riait sous cape.

Cependant, M. Thiers, après s'être servi du goupillon, le passa à M. Grévy pour qu'il renouvelât le geste, ainsi qu'il se fait en certaines cérémonies ; mais M. Grévy, comprenant que M. Thiers avait commis une bévue, prit le parti de le dissimuler avec adresse sous les pans de son habit. Sur un signe de l'évêque, le cortège se rendit à l'autel et les deux présidents prirent place aux premiers rangs. M. Grévy était de plus en plus gêné par ce malheureux goupillon. Après bien des efforts, il parvint à le laisser glisser sans bruit sous son fauteuil ; on l'y retrouva plus tard.

Un trésor fabuleux

On a découvert aux Etats-Unis des gisements aurifères. L'Amérique du Sud, jalouse, a fait mieux, puisque l'on y découvre non plus de l'or vierge, mais de l'or en barre et en bijoux.

En effet, si nous en croyons *El Nuevo Tempa*, (Colombie), dans la propriété du général Manuel José Santos, à Charala, deux de ses serviteurs ont trouvé un puits rempli d'objets d'or et d'émeraudes de toute beauté, représentant, assure notre confrère d'outre-mer, plus de 300 millions de petos, soit environ un milliard et demi de francs.